

République Française

Département des Hautes-Pyrénées - Arrondissement : BAGNÈRES-DE-BIGORRE

COMMUNE DE TILHOUSE

PROCES-VERBAL DE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 10 avril 2024

Date de la convocation : 02/04/2024

Membres en exercice : 11

L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Joëlle ABADIE,

Présents : 11

Présents : Joëlle ABADIE, Jean-Michel VIAU, Coralie SORDO, Juan NARANJO, Alain FORTRIE, Séverine LALA, Denise LECLERC, Priscilla MARECHAL, Sébastien OZON, Jérémy SERRES, Sylvie TOUJAS

Votants : 11

Secrétaire de séance :
Coralie SORDO

Représentés :
Excusés :
Absents :

ORDRE DU JOUR :

1/ Approbation du PV du conseil du 20/03.2024

2/ Budget EAU

- 2.1 Compte de gestion
- 2.2 Compte Administratif
- 2.3 Affectation du Résultat
- 2.4 Budget Annexe 2024

3/ Budget COMMUNE

- 3.1 Compte de Gestion
- 3.2 Compte administratif
- 3.3 Affectation du Résultat
- 3.4 Vote des taux
- 3.5 Budget Primitif 2024

4/ Renouvellement Indemnités gardiennage de l'église 2023 et 2024

5/ Projet Animations séniors la Marotte

6/ Divers

7/ CCPL

- . Campagne budgétaire et projets
- . Divers

RÉSUMÉ DES DÉBATS :

Début de séance : 20 h 30

1/ Approbation du PV 2024-03 (20 mars 2024)

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2/ Budget EAU

Compte de Gestion
Compte Administratif
Affectation du Résultat
Budget Annexe 2024

3/ Budget COMMUNE

Compte de Gestion
Compte Administratif
Affectation du Résultat
Vote des taux
Budget Primitif 2024

4/ Renouvellement Indemnités gardiennage de l'église 2023 et 2024

Les indemnités de gardiennage d'Alain Fortrie sont provisionnées sur le budget 2023 et 2024 car elles n'ont pas été versées pour 2023.

5/ Projet animations séniors la Marotte

Le projet « Bougeotte et popotte à la Marotte » a été proposé dans le cadre d'un appel à projets de la CARSAT pour la lutte contre l'isolement.

6/ Divers

- . Nous étudions un projet de petit City Sport dans la cour de la Marotte pour compléter l'offre de jeux pour les enfants. Il pourrait être intéressant d'acheter les terrains alentours pour envisager un projet sur toute la zone.
- . Suite à l'obtention du PSE WWF Nature Impact nous prenons une délibération pour demander à l'ONF de prévoir les futurs travaux en accord avec le futur ORE
- . Nous projetons d'organiser une cérémonie commémorative pour les 80 ans du 29 juin 1944.

7/ CCPL

- . Campagne budgétaire et projets
- . Divers

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 30 mai 2024 à 20h30

Fin de séance : 22 h 45

Coralie SORDO
Secrétaire de Séance



Joëlle ABADIE
Président de séance



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL :

DE 009 2024 - Compte Administratif BA

Madame le Maire sort de séance et ne participe pas au vote

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Jean-Michel VIAU délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Madame Joëlle ABADIE, Maire après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		9 751,60	0,00	57 180,33		
Opérations de l'exercice	31 298,33	34 457,44	33,34	5 141,00	31 331,67	39 598,44
TOTAUX	31 298,33	44 209,04	33,34	62 321,33	31 331,67	106 530,37
Résultats de clôture		12 910,71	62 287,99			75 198,70
Restes à réaliser			0,00	0,00		
TOTAUX CUMULES	31 298,33	44 209,04	33,34	62 321,33	31 331,67	106 530,37
RESULTATS DEFINITIFS		12 910,71		62 287,99		75 198,70

DE 010 2024 - Affectation du Résultat BA

Après avoir entendu l'exposé du compte administratif **2023**
de

prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

1°/ SECTION D'INVESTISSEMENT :

Résultat d'investissement de l'exercice 2023	5 107,66
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/ 2022	57 180,33
Résultat cumulé à reprendre au compte 001 ex 2024	62 287,99
Restes à réaliser en dépenses	0,00
Restes à réaliser en recettes	0,00
Résultat cumulé avec restes à réaliser	62 287,99

2°/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2023	3 159,11
Résultat antérieur cumulé au 31/12/ 2022	9 751,60
(après affectation en 2006 des résultats de 2023)	
Résultat cumulé à affecter	12 910,71

Le Conseil municipal décide des affectations suivantes :	
---	--

a) Résorption obligatoire du déficit éventuel d'investissement comprenant les restes à réaliser.....	0,00
Supplément disponible.....	12 910,71
b) Affectation libre en réserve d'investissement.....	0,00
Supplément disponible.....	12 910,71
c) Affectation en diminution des charges de fonctionnement.....	12 910,71

Pour mémoire:

Inscriptions au budget 2024

Total à inscrire au compte 001 en recettes.....	62 287,99
Total à inscrire au compte 001 en dépenses.....	0,00
Total à inscrire au compte 1068 en recettes.....	0,00
(Un titre de recettes sera établi pour ce montant)	
Total à inscrire au compte 002 en recettes.....	12 910,71
Total à inscrire au compte 002 en dépenses.....	0,00
Restes à réaliser à inscrire en invest. dépenses.....	0,00
Restes à réaliser à inscrire en invest. recettes.....	0,00

DE 011 2024 - BA 2024

L'Assemblée délibérante du 13/04/2023 décide l'adoption du budget avec :

Votants :	11
Suffrages exprimés :	11
Pour :	11
Contre :	0

Dépenses d'investissement :	67 428.99 €
Recettes d'investissement :	67 428.99 €

Dépenses de fonctionnement :	43 900.00 €
Recettes de fonctionnement :	43 900.00 €

DE 012 2024 - Compte de Gestion 2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Joëlle ABADIE, le Maire

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part;

DE 013 2024 - Compte Administratif 2023

Madame le Maire sort de séance et ne participe pas au vote

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Jean-Michel VIAU délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Madame Joëlle ABADIE, Maire après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		45 659,06		9 509,29		
Opérations de l'exercice	141 994,16	196 691,22	75 713,58	16 636,25	217 707,74	213 327,47
TOTAUX	141 994,16	242 350,28	75 713,58	26 145,54	217 707,74	268 495,82
Résultats de clôture		100 356,12	-49 568,04			50 788,08
Restes à réaliser			5 264,40	40 153,00		
TOTAUX CUMULES	141 994,16	242 350,28	80 977,98	66 298,54	222 972,14	308 648,82
RESULTATS DEFINITIFS		100 356,12		-14 679,44		85 676,68

DE 014 2024 - Affectation de résultat

Le Conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé du compte administratif de **2023**
prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

1°/ SECTION D'INVESTISSEMENT :

Résultat d'investissement de l'exercice 2023	-59 077,33
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/ 2022	22 176,26
Résultat cumulé à reprendre au compte 001 ex 2024	-36 901,07
Restes à réaliser en dépenses	5 264,40
Restes à réaliser en recettes	40 153,00
Résultat cumulé avec restes à réaliser	-2 012,47

2°/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2023	54 697,06
Résultat antérieur cumulé au 31/12/ 2022	141 616,58
Résultat cumulé à affecter	196 313,64

<i>Le Conseil municipal décide des affectations suivantes :</i>		
--	--	--

a) Résorption obligatoire du déficit éventuel d'investissement comprenant les restes à réaliser.....	2 012,47
Supplément disponible.....	194 301,17
b) Affectation libre en réserve d'investissement.....	0,00
Supplément disponible.....	194 301,17
c) Affectation en diminution des charges de fonctionnement.....	194 301,17

Pour mémoire:

Inscriptions au budget

2024

Total à inscrire au compte 001 en recettes.....	0,00
Total à inscrire au compte 001 en dépenses.....	36 901,07
Total à inscrire au compte 1068 en recettes.....	2 012,47
(Un titre de recettes sera établi pour ce montant)	
Total à inscrire au compte 002 en recettes.....	194 301,17
Total à inscrire au compte 002 en dépenses.....	0,00
Restes à réaliser à inscrire en invest. dépenses.....	5 264,40
Restes à réaliser à inscrire en invest. recettes.....	40 153,00

DE 015 2024 - Vote des Taux

L'Assemblée délibérante du 10 avril 2024 décide de voter à l'unanimité des membres présents et d'inscrire au budget de l'année 2024 les taux d'imposition des trois taxes directes locales comme suit :

- Taxe d'habitation : 5.66 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 29.19%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 7.71 %
- CFE : 7.54 %

DE 016 2024 - Approbation BP 2024

L'Assemblée délibérante du 10/04/2024 décide l'adoption du budget avec :

Votants : 11
Suffrages exprimés : 11
Pour : 11
Contre :

Dépenses d'investissement : 170 843.65 €
Recettes d'investissement : 170 843.65 €

Dépenses de fonctionnement : 329 978.41 €
Recettes de fonctionnement : 329 978.41 €

DE 008 2024 - Compte de gestion

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DE 017 2024 - Indemnités de Gardiennage de l'église 2023 et 2024

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de renouveler le gardiennage de l'église communale à Monsieur Alain FORTRIE..

Elle rappelle que les circulaires du 8 janvier 1987, du 29 juillet 2011 et du 7 mars 2019 ont précisé que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

Le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales demeure inchangé depuis 2018 à 479,86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte.

Dès lors, l'indemnité annuelle ainsi versée à Monsieur Alain FORTRIE pourrait être fixée à 479,86 € et serait révisée en fonction de la revalorisation transmise par les services de la Préfecture.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

DECIDENT de fixer l'indemnité annuelle de gardiennage de l'église communale à 479,86 € pour le gardien qui réside dans la commune.

CHARGENT Madame le maire d'exécuter cette décision.

DE 018 2024 - Révision de l'Aménagement forestier

Pour donner suite à l'obtention du PSE Nature Impact WWF et sans attendre la formalisation officielle de celui-ci par une Obligation Réelle Environnementale (ORE),

le Conseil Municipal **DECIDE** de demander à l'ONF :

1. La révision du Document d'Aménagement Forestier en cours pour qu'il soit en adéquation avec le document technique du projet Nature Impact
2. L'identification et le marquage des Arbres Vivants Habitats tels que définis dans le document technique du projet Nature Impact avant le printemps 2025 à savoir 6 arbres vivants habitats qui s'ajoutent aux 2 auxquels la commune a déjà souscrit dans le Document d'Aménagement actuel (Référentiel des pratiques WWF : Protection - Arbres Vivants Habitats)
3. L'identification et la matérialisation du contour des Ilots de Sénescence selon les plans du document technique du projet Nature Impact en 2024 (Référentiel des pratiques WWF : Protection - Pleine naturalité)
4. L'initialisation dès 2024 les travaux de conversion de Futaie Régulière à Futaie Irrégulière à couvert continu proche de la Nature sur les parcelles 14 et 15 (Référentiel des pratiques WWF : Production durable – Conversion en futaie continue)

A cet effet, le Conseil Municipal demande à l'ONF un devis spécifique pour les points 1 à 3 et approuve le programme et le devis de travaux déjà présentés par l'ONF.